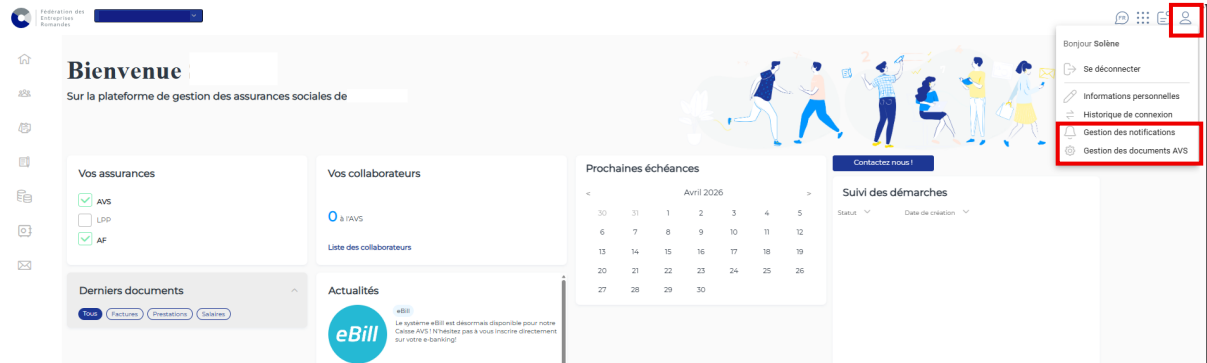




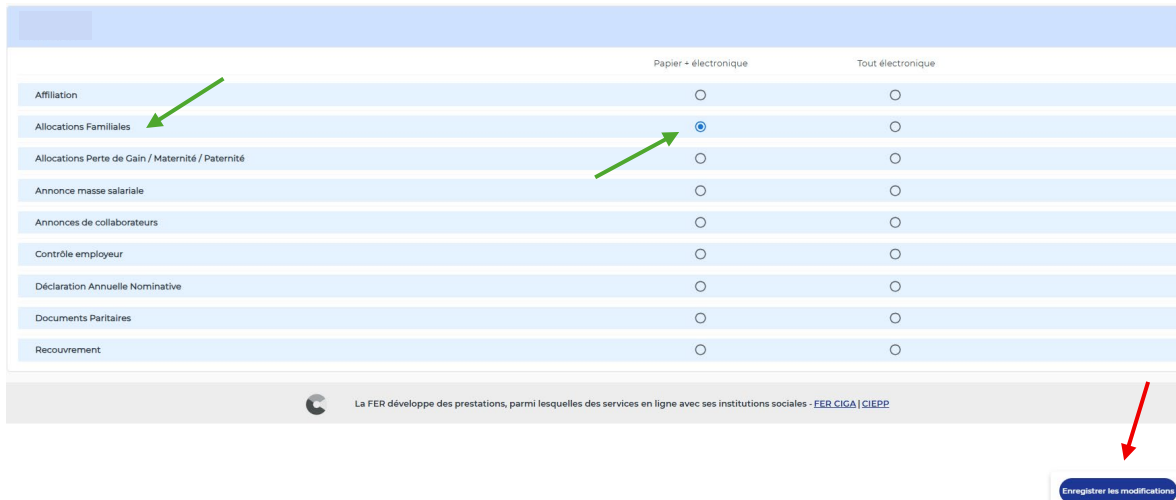
## Avec la nouvelle version de nos e-services, vous avez désormais la possibilité de choisir le mode de réception des documents en lien avec l'AVS, les allocations familiales, les allocations perte de gain (APG), les allocations maternité (Amat) et les allocations à l'autre parent (AAP) !

Pour accéder à l'écran de paramétrage de gestion des documents, il suffit de cliquer, une fois connecté aux e-services, sur le menu « profil utilisateur » matérialisé par l'icône du bonhomme tout en haut à droite de l'écran :



Depuis cet écran le gestionnaire retrouve (si applicable) la liste de tous les affiliés auxquels des droits lui sont attribués. En déroulant le menu de l'affilié, l'utilisateur peut consulter ou modifier ses choix en optant pour un mode de réception parmi les deux choix suivants et ce pour chaque catégorie de documents :

- Papier + électronique
- Tout électronique



### Remarques importantes

- Par défaut, le choix est « papier + électronique » et ce, même si aucune option n'est visiblement renseignée
- Il est impératif de cliquer sur le bouton « Enregistrer les modifications », sinon toutes modifications seront perdues
- Devant chaque ligne, une information est disponible permettant d'afficher la dernière mise à jour apportée (date + service/utilisateur qui a effectué la modification)
- Nous attirons votre attention sur le fait que ce paramétrage **est valable pour l'ensemble** de l'entreprise. Ainsi, toute modification effectuée par un utilisateur ayant accès aux e-services s'applique à tout le contrat. Nous vous invitons donc à vous assurer que ce choix fasse l'objet d'un accord interne au sein de votre entreprise
- **N'oubliez pas d'activer les notifications pour être averti en tout temps du dépôt d'un nouveau document**